

SUPPRESSION DES AIDES À L'EMPLOI : UN CONTRE-SENS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Depuis un siècle, les associations sont aux cotés de l'État pour faire face à ses missions. Les Français, dans leur très grande majorité, leur accordent leur confiance. Le monde associatif ressent les besoins profonds de la société, les évolutions et, bien souvent, anticipe les réponses avant même leur prise en compte par les politiques publiques.

AIDE À L'EMPLOI :

D'ABORD LA RECONNAISSANCE D'UN TRAVAIL AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Quand il s'agit de s'adresser aux personnes les plus en difficulté, la proximité du secteur associatif, son approche désintéressée, la compétence de ses professionnels, sont des conditions indispensables à la réussite de politiques publiques où personne n'est laissé de côté. Sans l'action et l'implication conjointes des bénévoles et des professionnels associatifs, de nombreuses politiques publiques ne seraient possibles. L'apport du monde associatif est ainsi utile pour l'État qui doit contractualiser ses engagements et ses soutiens financiers à l'égard des associations dans le cadre de conventions pluriannuelles. De ce fait, des aides ciblées pour l'emploi de personnes en difficulté dans leur parcours de vie, aux côtés de salariés expérimentés, sont indispensables à leur insertion. Les associations sont le premier pilier de la société, elles sont la société civile organisée. Reconnaître et soutenir l'emploi associatif, c'est donc permettre à ces salariés de réaliser un travail utile au sein de la société pour l'intérêt général.

CRAINTES ET INQUIÉTUDES DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

À l'annonce des mesures du gouvernement, les associations et leurs fédérations s'alarment des différentes dispositions qui remettent en cause leur travail au cœur de la société. Les réductions de moyens des Ministères, la suppression de lignes budgétaires notamment dans les financements de la politique de la ville, la baisse des dotations aux collectivités locales se répercuteront sur la société civile. La réserve parlementaire, avec toutes ses limites, était aussi un apport indéniable pour de nombreuses associations.

L'arrêt brutal et non concerté de ces dispositifs affecte très concrètement les MJC dans la mise en œuvre des actions qu'elles mènent dans l'intérêt général. Des bénéficiaires, en attente d'un emploi ou d'un renouvellement, sont cruellement affligés et à leurs difficultés s'additionnent l'incompréhension et un profond sentiment d'injustice.

Depuis plusieurs décennies, les MJC – en accord avec leur projet d'éducation populaire – se sont impliquées dans les politiques de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés ou dans les politiques d'intégration des jeunes (Emploi Jeunes). La Fédération a contribué (avec les coordinations associatives) à la définition et à l'évaluation des différents dispositifs aux côtés des pouvoirs publics et de leurs partenaires. Tout en étant conscientes des limites des différents dispositifs qui se sont succédés, les MJC ont su adapter leur fonctionnement à ces salariés accueillis temporairement.

Les MJC ont ainsi contribué à la réussite de ces dispositifs, elles peuvent toutes citer de nombreux exemples de personnes qui ont pu accéder à des emplois pérennes. L'analyse de ces expériences nous enseigne que si l'emploi aidé est bien intégré dans le projet d'activités de la MJC, que l'accompagnement et la formation sont réellement pris en compte dans le parcours, les chances de sortie positive vers l'emploi durable, hors la MJC, et parfois dans la MJC, sont augmentées. Ces expériences confirment que le temps passé à la MJC à contribuer, avec d'autres salariés et avec des bénévoles, à la mise en œuvre d'un projet associatif d'intérêt général, porteur de sens, permet aux personnes concernées de conforter leur confiance en eux-mêmes, de préciser leur projet personnel et professionnel, de retrouver l'énergie nécessaire à l'engagement dans une formation qualifiante. L'apport de ces salariés, aux côtés des salariés permanents des MJC, permet non seulement que se concrétisent des projets d'intérêt social mais aussi économiques pour les territoires concernés. Il mérite d'être reconnu et apprécié.

La décision brutale de geler – voire de supprimer à terme – les emplois aidés pour le secteur associatif est doublement problématique, pour les personnes concernées et pour les missions d'intérêt général qu'elles conduisent sur leur territoire.

Impact sur les publics concernés

Les MJC sont quotidiennement confrontées à la situation des habitant.es du quartier, jeunes mais aussi adultes, en échec dans leur recherche d'emploi. Certaines de ces personnes s'investissent bénévolement dans la MJC pour maintenir des relations sociales qui favorisent leur employabilité. La MJC est aussi identifiée comme employeur pouvant recruter sous statut d'emplois aidés, elles

sont sollicitées régulièrement par ces publics pouvant potentiellement leur offrir un emploi. L'arrêt des emplois aidés annihile tout espoir pour ces personnes de s'intégrer dans nos structures qui ont vocation à être médiatrices vers la formation et, à terme, vers l'emploi. Cet arrêt renforce le sentiment d'exclusion, de relégation, d'abandon des politiques publiques à leur égard. Cette perte d'espoir, de toute perspective d'avenir, peut générer rapidement des conséquences sociales imprévisibles.

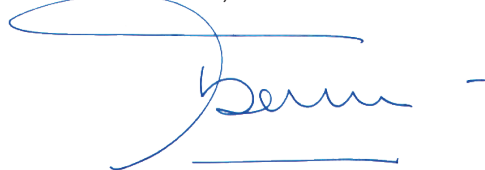
Impact sur les missions d'intérêt général

Si une MJC fait appel aux emplois aidés, c'est pour renforcer les équipes afin de pourvoir aux besoins d'intérêt général des populations, dans le cadre de missions conventionnées avec les pouvoirs publics, les collectivités locales mais aussi l'Etat. Le recours aux différents dispositifs d'emplois a, de tout temps, été largement présenté par l'Etat lui-même comme contribution financière aux projets. La décision de bloquer toute aide à l'emploi, sans aucune concertation, est une régression sans précédent des relations entre MJC et pouvoirs publics. Si l'Etat reconnaît le bien fondé des missions d'intérêt général, pourquoi n'apporte-t-il pas aux associations les moyens de créer des emplois pérennes de droit commun ?

Confrontées, très concrètement, à l'impossibilité de conduire les actions prévues, indignées face aux situations individuelles parfois dramatiques des personnes bénéficiaires, les MJC ne sauraient accepter une telle situation. Elles appellent le gouvernement à déployer d'urgence des crédits complémentaires et à revenir sur sa décision. Conscientes des limites de tout dispositif, les MJC et leur Fédération sont prêtes à s'investir dans les réflexions concernant l'accès ou le retour à l'emploi, à la formation, en particulier en direction des publics qui en sont les plus éloignés, à innover, à s'impliquer dans les expérimentations aux côtés des autres partenaires.

La Fédération Française appelle toutes les MJC à interpeller leurs élus locaux et nationaux sur les missions qu'elles ne pourront plus conduire et soutient toutes les initiatives qu'elles prendront, avec les autres associations, pour informer les populations du contre-sens économique et social de l'ensemble de ces mesures.

Gérard Abonneau, Président de la FFMJC



Un CAE qui n'est pas renouvelé, c'est la disparition de :

- L'atelier numérique pour les seniors piloté par un jeune en emploi aidé ;
- l'action de médiation menée par un adulte relais dans le quartier périphérique ;
- la remise en cause de l'atelier foot, de l'orchestre des enfants, de la fête interculturelle, de la web radio, de l'épicerie solidaire, des jardins partagés ;
- **de tous ces lieux et moments d'humanité dont la société a tant besoin.**